



LE LABORATOIRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS POUR INSTITUTIONS PUBLIQUES

Lignes directrices

Août 2024

Financé par l'Union européenne



Mis en oeuvre par



LE LABORATOIRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Le Laboratoire de développement des capacités cherche à promouvoir le développement durable par l'engagement de la diaspora en soutenant les institutions publiques dans les pays partenaires avec des projets qui améliorent les compétences, les outils et les connaissances. Le CDL n'accorde pas de subventions. Les projets sont classés comme suit :



Développement des capacités institutionnelles

ET / OU



Collaborations sur des thématiques spécifiques avec la diaspora

QUI PEUT POSTULER ?



Institutions publiques centrales et locales

&



Organisations intergouvernementales régionales

dans les pays partenaires

» Page 4

COMMENT POSTULER

- 1 Lisez les lignes directrices et étudiez les projets précédents de l'EUDiF avec des institutions publiques.
- 2 Développez une idée basée sur le mandat de l'institution et les priorités de développement nationales/locales.
- 3 Consultez d'autres institutions, envisagez de poser sa candidature avec un associé (optionnel).
- 4 Élaborez la proposition :
 - A. Informations sur le demandeur
 - B. Contexte local/national
 - C. Objectifs
 - D. Activités et mise en œuvre
 - E. Durabilité
 - F. Autres
- 5 Soumettre le formulaire via le site web de l'EUDiF avant le 15 octobre 24 (23:59 CEST).

» Page 11

CRITERES D'EVALUATION



EXCELLENCE



CONCEPTION



IMPACT & DURABILITE

SELECTION

La sélection finale est effectuée par l'Union européenne et l'ICMPD, sur la base des résultats de l'évaluation et prenant en compte l'équilibre géographique et thématique.

» Page 14

Contactez l'équipe EUDiF pour toute question :

eu-diaspora@icmpd.org

DATES CLES

Ouverture d'appel

15 AOUT 24

Date limite

15 OCT 24

Publication des résultats

10 DEC 24

JAN 25

DEC 25

Phase de proposition

Evaluation & selection

Mise en oeuvre

ICMPD se réserve le droit d'adapter le calendrier en fonction des besoins. Un deuxième appel à projets est prévu pour le milieu ou la fin de l'année 2025.

OVERVIEW

Le Laboratoire de développement des capacités (CDL) de la Facilité mondiale de l'UE pour la diaspora (EUDiF) vise à doter les institutions publiques locales et centrales des pays partenaires des compétences, des outils et des connaissances nécessaires pour renforcer leurs efforts d'engagement auprès des diasporas afin de maximiser le potentiel de transfert des compétences des diasporas dans le cadre de projets de développement.

La Facilité mondiale pour les diasporas de l'Union européenne (EUDiF) est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le Centre international pour le développement des politiques migratoires. L'EUDiF, qui en est à sa deuxième phase, vise à soutenir un écosystème de développement de la diaspora informé, inclusif et efficace. S'appuyant sur les succès des mécanismes de développement des capacités "Capacity Development Lab" et "Diaspora Professionals 4 Development" (2020-2024), en août 2024, EUDiF ouvre le CDL aux propositions des institutions publiques des pays partenaires (voir définition page 4) cherchant à maximiser le potentiel de l'engagement de la diaspora pour le développement.

Le CDL cherche à faire progresser le développement durable grâce à l'engagement des diasporas à travers des projets :



**Développement des capacités
institutionnelles**

ET/OU



**Collaborations sur des thématiques
spécifiques avec la diaspora**

Toutes les propositions soumises au CDL doivent viser à renforcer les connaissances et les compétences de l'institution partenaire et à tirer parti de l'engagement des diasporas en faveur du développement, les diasporas étant des acteurs clés du projet envisagé (en tant qu'experts et/ou bénéficiaires).

Un projet CDL devrait durer jusqu'à 12 mois. ¹ Chaque proposition peut comprendre jusqu'à cinq activités. Les activités comprennent, sans s'y limiter, des évaluations, des recherches, des échanges entre pairs, des consultations, des exercices de conceptualisation, la rédaction de documents stratégiques (par exemple, des politiques, des plans, des feuilles de route, des stratégies), des ateliers et des activités de formation, des activités de sensibilisation, le suivi et l'évaluation. Pour des exemples de programmes d'activités, voir les [actions CDL](#) de la première phase de l'EUDiF.

Les propositions sont évaluées sur la base de critères d'**excellence, de conception, d'impact et de durabilité**. Les propositions retenues sont développées conjointement avec l'EUDiF dans des projets qui sont mis en œuvre en partenariat.

SOUMETTEZ VOTRE PROPOSITION ICI



Le CDL **ne propose pas** de subventions ou de financement direct. L'EUDiF gère le budget et le financement des activités du projet.

¹ Si des retards surviennent au cours de la mise en œuvre, ils seront abordés avec l'équipe de l'EUDiF.

QUI PEUT POSTULER ?

Le laboratoire de développement des capacités 2024 est ouvert aux propositions émanant des :

- ✓ Institutions publiques centrales et locales
- ✓ Organisations intergouvernementales régionales



Chaque institution peut présenter une seule demande.

Un candidat peut poser sa candidature avec une institution associée (non obligatoire).

CANDIDATS : INSTITUTION PUBLIQUE

Seules les institutions publiques appartenant aux catégories suivantes peuvent soumettre des propositions au CDL. L'institution doit être originaire d'un pays ou d'une région partenaire de la DG Partenariats internationaux de la Commission européenne. ²

Les institutions qui ont reçu un soutien au développement des capacités via l'EUDiF entre juin 2019 et juin 2024 ne sont pas éligibles à la candidature.

- **Institutions publiques centrales/locales** : Institutions publiques et/ou autorités gouvernementales des pays partenaires au niveau central ou local.

Exemples : Ministères, sous-ministères, départements ou unités au sein d'un ministère, organismes chargés du travail, organismes consultatifs, quangos, organismes représentatifs, associations d'intérêt public. Y compris : ambassades, consulats, tribunaux, congrès, conseils municipaux, municipalités, préfectures, entreprises publiques, établissements d'enseignement public, musées publics, instituts de recherche.

- **Organisations régionales** : Les organisations intergouvernementales dont les membres se caractérisent par leur appartenance à un ensemble géographique, géopolitique, économique ou autre, et dont les membres sont des pays partenaires.

CANDIDATS INÉLIGIBLES

- Organisations internationales, secteur privé et organisations de la société civile
- Institutions ayant reçu un soutien au développement des capacités via l'EUDiF entre juin 2019 et juin 2024.

Si vous n'êtes pas sûr de l'éligibilité de votre institution, contactez eu-diaspora@icmpd.org

² Pays éligibles au titre de l'instrument de coopération au développement (ICD), du Fonds européen de développement (FED), de l'instrument européen de voisinage (IEV) et de la décision d'association outre-mer. [Les pays candidats à l'UE](#) ne sont pas éligibles au titre de la CDL.

INSTITUTIONS ASSOCIÉES

L'institution candidate peut choisir de poser sa candidature avec **une entité associée qui joue un rôle de soutien dans la mise en œuvre du projet**. Les associés doivent être une organisation établie en Europe (UE 27, Suisse ou Norvège) ou dans un pays partenaire. La preuve du partenariat est requise sous la forme d'une lettre détaillant la relation entre le candidat et l'associé, l'historique (le cas échéant) et la forme de partenariat prévue dans la proposition.

Les associés peuvent être :

- **Institutions publiques centrales/locales (voir ci-dessus)**
- **Organisations de la société civile (y compris les organisations de la diaspora)**
- **Entités du secteur privé**

QU'EST-CE QU'UN PROJET CDL ?

Le laboratoire de développement des capacités cherche à faire progresser le développement durable grâce à l'engagement des diasporas :



Développement des capacités
institutionnelles

ET/OU



Collaborations sur des thématiques
spécifiques avec la diaspora

L'engagement de la diaspora en faveur du développement est véritablement transversal, avec un large éventail de points d'entrée. Il peut être difficile de choisir lequel proposer pour le soutien du CDL. Le premier point de référence devrait être le mandat et la vision de votre institution, ainsi que les priorités de développement nationales/locales.

Le CDL propose deux types de projets pour faire progresser le développement durable par l'engagement de la diaspora : Premièrement, par le développement des capacités institutionnelles sur les processus d'engagement de la diaspora, deuxièmement par des collaborations sectorielles avec la diaspora - et ces deux types de projets peuvent être combinés.

Un projet CDL est une opportunité de renforcer les activités de votre institution afin de tirer parti de l'engagement de la diaspora pour le développement. Il peut s'agir de tester quelque chose de nouveau (y compris dans le cadre d'un programme existant), d'analyser une initiative actuelle/passée ou de jeter les bases d'un travail futur. Vous pouvez souhaiter améliorer les connaissances et les capacités de votre institution dans un secteur de l'engagement de la diaspora,³ et/ou demander un soutien sectoriel spécifique à la diaspora, au-delà du thème de la diaspora.

Il est recommandé aux candidats potentiels de se coordonner avec leurs pairs au niveau national/local avant de soumettre une proposition afin d'éviter les chevauchements et d'identifier les synergies possibles. Il est peu probable que plus d'une proposition soit sélectionnée par pays, car le CDL aspire à un portefeuille géographiquement et thématiquement équilibré. Néanmoins, chaque proposition sera examinée sur la base de son mérite selon les critères d'évaluation (voir page 14) et les propositions émanant de différentes institutions d'un même pays sont donc encouragées.

ACTIVITÉS ET COÛTS ÉLIGIBLES

- Les activités proposées doivent permettre de développer les connaissances, les compétences et l'expertise.
- Les activités peuvent inclure, sans s'y limiter, des évaluations, des recherches, des échanges entre pairs, des consultations, des exercices de conceptualisation, la rédaction de documents stratégiques (par exemple, des politiques, des plans, des feuilles de route, des stratégies), des ateliers et des activités de formation, des activités de sensibilisation, le suivi et l'évaluation.
- Les activités peuvent se dérouler sur place ou à distance (en ligne).

³ Sur la base d'une [analyse de plus de 430 institutions publiques impliquées dans l'engagement de la diaspora](#), il existe 8 secteurs d'engagement ; dans chacun d'eux, il y a un large éventail de sujets granulaires : Capital humain et transfert de compétences ; Services consulaires ; Liaison et mise en réseau ; Migration de travail ; Cadre politique et juridique ; Retour et réintégration ; Culture, éducation et jeunesse ; Développement économique.

- L'EUDiF couvre tous les coûts liés à ces activités, y compris les honoraires des experts (jusqu'à 100 jours par projet), les déplacements, la location de salles, la traduction, l'impression, etc.
- Les coûts liés aux frais de fonctionnement de l'institution, tels que les frais de personnel, l'infrastructure, l'équipement et le matériel **ne sont pas éligibles**.
- Aucun financement direct n'est disponible par l'intermédiaire du CDL.

Vous ne savez pas si une activité et les coûts qui y sont liés sont éligibles ?

Envoyez un courriel à eu-diaspora@icmpd.org

PISTE DE REFLEXION

L'engagement de la diaspora est véritablement transversal, car les communautés de la diaspora sont très diversifiées et actives dans tous les secteurs liés au développement. Les institutions publiques disposent ainsi d'un large éventail d'options pour tirer parti du capital des diasporas. Sur la base des projets de recherche, de dialogue et de développement des capacités de la première phase de l'EUDiF, les domaines à fort potentiel pour l'engagement des diasporas comprennent l'**action climatique**, l'**éducation**, l'**entrepreneuriat**, les **services consulaires**, la **santé**, le **tourisme patrimonial**, le **commerce et l'investissement**.

Les questions suivantes sont destinées à susciter une réflexion sur les domaines de travail pour lesquels vous pourriez demander un soutien. Une proposition peut comporter plusieurs éléments. Ces suggestions ne sont pas exhaustives.



Développement des capacités institutionnelles

Souhaitez-vous renforcer vos capacités institutionnelles dans un secteur spécifique de l'engagement des diasporas ?

⇒ Améliorer la compréhension et développer des stratégies et des programmes

Vous souhaitez en savoir plus sur la diaspora afin de mieux concevoir vos activités et d'impliquer la communauté ?

⇒ Développer les capacités de collecte et d'analyse des données, réaliser une cartographie des compétences

Souhaitez-vous évaluer votre approche actuelle en matière d'engagement de la diaspora ?

⇒ Audit, analyse et conseil sur les politiques et projets passés et présents

Vous souhaitez communiquer efficacement avec votre diaspora ?

⇒ Développement des compétences, planification de la communication et campagnes accompagnées pour informer la diaspora sur les services des institutions, promouvoir vos activités liées à la diaspora et établir des relations plus solides.



Collaborations thématiques

Vous souhaitez collaborer avec votre diaspora à un projet de développement dans un secteur spécifique ?

⇒ Faites venir des membres de la diaspora dans votre établissement pour soutenir un projet spécifique dans le cadre d'un déploiement à court terme sur place et/ou à distance.

RAPPELS

- Les propositions doivent être conformes au mandat de l'institution et soutenir les objectifs de développement locaux/nationaux.
- Les propositions seront sélectionnées sur la base de leur mérite et afin de créer un portefeuille CDL équilibré.
- Les propositions retenues seront mises en œuvre sous forme de projets sur 12 mois en 2025.

EXEMPLES DE PROJETS



COLLABORATION THÉMATIQUE

Dans le cadre du projet "[Transfert de connaissances sur la durabilité environnementale et l'adaptation au climat par la diaspora philippine](#)", trois professionnels de la diaspora philippine spécialisés dans la durabilité environnementale, le financement du climat et la gestion de projets ont élaboré des programmes d'études et formé du personnel au développement durable et à l'adaptation au climat, en collaboration avec une université publique locale et une autorité publique locale.

Activités :

- Évaluation des besoins et projet de programme d'éducation au développement durable
- Formation sur place des enseignants, y compris l'essai pilote du programme d'études
- Formation et matériel sur le financement de l'adaptation au climat pour les représentants des autorités locales
- Formation et matériel en ligne sur la gestion du cycle de projet.



DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

Le projet "[Developing a methodology to profile the skills of the Malagasy diaspora in France and Switzerland](#)" a vu une équipe de chercheurs de la diaspora malgache développer et tester une méthodologie de profilage des compétences.

Activités :

- Ateliers d'évaluation des besoins avec les autorités nationales afin d'identifier les données existantes et les besoins de formation pour établir le profil de la diaspora malgache.
- Développement d'une méthodologie de profilage des compétences et d'une boîte à outils, comprenant des questions d'enquête, des notes de communication et un manuel d'instruction pour la collecte et l'analyse des données.
- Ateliers de formation sur la collecte de données, les méthodes de recherche et l'analyse de données pour les fonctionnaires du gouvernement
- Test pilote de la méthodologie de profilage des compétences pour cartographier les compétences de la diaspora malgache en France et en Suisse
- Analyse des résultats du profilage.



COMBINAISON



Dans le cadre du projet "[Promouvoir le tourisme patrimonial en Moldavie grâce à l'expertise de la diaspora](#)", des professionnels de la diaspora moldave ont aidé le Musée national d'ethnographie et d'histoire naturelle à développer l'entrepreneuriat dans le domaine du tourisme patrimonial dans la région de Țipova-Saharna. Le projet était une **collaboration sectorielle** (professionnels de la diaspora dans le secteur du tourisme) avec des experts de la diaspora qui comprenait un **développement important des capacités institutionnelles** (connaissances, compétences et ressources développées pour le musée).

Activités :

- Évaluation des besoins pour la modernisation d'une route touristique par le biais de visites sur le terrain, de réunions et de consultations.
- Dossier conceptuel détaillant la conception architecturale et l'itinéraire de la route touristique, une stratégie et un plan d'action 2022-2030, ainsi qu'un concept de projet pilote de narration.
- Séminaire en ligne pour présenter la stratégie et le plan d'action au personnel des musées et aux autorités publiques centrales.
- Sessions de formation pour le personnel des musées sur la rédaction de projets, la collecte de fonds et les approches contemporaines du tourisme patrimonial, y compris les meilleures pratiques de la Suède.
- Atelier sur le tourisme durable visant à sensibiliser les propriétaires d'entreprises et les communautés locales et à promouvoir les principes du tourisme durable et patrimonial.



Le cours "[Diplomatie économique et rôle de la diaspora](#)" développé par l'EUDiF est conçu comme un programme de formation flexible visant à doter le personnel consulaire et diplomatique des compétences nécessaires pour impliquer efficacement les communautés de la diaspora dans le développement économique. Piloté en Tunisie avec des fonctionnaires des gouvernements tunisien et jordanien, le cours couvre des sujets tels que les institutions et les politiques de la diaspora, le commerce, l'investissement, le tourisme patrimonial, le transfert de connaissances, la communication et le profilage de la diaspora.

Activités :

- Évaluation initiale pour personnaliser le cours en fonction des besoins des participants et l'adapter au contexte du ou des pays en question.
- Formation en personne de cinq jours avec des sessions interactives comprenant des simulations, des discussions de groupe et des activités d'échange entre pairs.

COMMENT SOUMETTRE UNE PROPOSITION ?

La proposition doit être soumise avant le **15 octobre 2024, à 23h59** (heure d'été de l'Europe centrale – CEST).

La soumission se fait par le biais d'un [formulaire sur le site web de l'EUDiF](#). Seules les candidatures soumises via le [formulaire en ligne](#) seront évaluées.

Le formulaire en ligne comporte six sections :

- A. Informations sur le candidat
- B. Contexte local/national
- C. Objectifs
- D. Activités et mise en œuvre
- E. Durabilité
- F. Autres

Une version pratique de ce formulaire est annexée au présent document et peut être téléchargée séparément.

L'EUDiF accepte les demandes en anglais, en français et en espagnol.

Tous les demandeurs recevront une réponse automatisée confirmant la réception de leur demande.

EUDiF traite toutes les données personnelles conformément au [règlement général sur la protection des données de l'UE](#).

Une fois que vous avez choisi l'idée de projet à soumettre au CDL, il est temps de préparer la proposition en vous basant sur la structure et les notes d'orientation ci-dessous. C'est dans la proposition que vous exposez le qui, le quoi, le pourquoi et le comment de votre idée de projet. Elle doit être claire, concrète et succincte. La proposition informe la préparation du projet, lorsque les activités proposées seront affinées en collaboration avec l'EUDiF sur la base de la faisabilité et, le cas échéant, des commentaires du comité de sélection.

Outre les [projets de la première phase de l'EUDiF](#), qui donnent une bonne idée de l'ampleur et de la structure possible des projets, il peut être utile de lire d'abord la publication [Apprendre en pratiquant : Facteurs de réussite pour un développement efficace des capacité en matière de l'engagement de la diaspora](#). Il est également recommandé d'utiliser les évaluations de vos projets précédents lors de la préparation de la proposition.

SOUMETTEZ VOTRE PROPOSITION ICI

CONTENU DE LA PROPOSITION

Section A : Informations sur le demandeur (questions A.1 - A.9)

Cette section requiert des informations de base sur votre institution en termes de mandat (A.6) et de coordonnées (A.7-8), ainsi que sur toute institution associée avec laquelle vous postulez (facultatif) (A.9).

- *Si vous postulez avec un associé, vous devrez fournir une lettre de preuve de partenariat expliquant si vous avez travaillé ensemble dans le passé et comment vous travaillerez ensemble si la proposition est retenue.*
- *N'oubliez pas qu'un associé doit jouer un rôle de soutien.*

Section B : Contexte local/national (question B.1)

Cette section sert à fournir de brèves informations sur le contexte dans lequel s'inscrit votre proposition (B.1). Elle doit expliquer les priorités de développement nationales/locales et les besoins de la communauté cible.

- *Expliquez comment la proposition complète la programmation et le mandat de votre institution.*
- *Si la proposition est la première du genre, expliquez pourquoi.*
- *Vous pouvez expliquer comment la proposition s'aligne sur les objectifs de développement durable et les priorités de l'UE.*

Section C : Objectifs (question C.1)

Dans cette section, vous expliquez de manière concise ce que le projet cherche à réaliser (C.1).

- *Des objectifs solides sont SMART : spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps - ce qui est important pour évaluer la faisabilité de la proposition et sa pertinence par rapport au contexte.*

Section D : Activités et mise en œuvre (questions D.1 - D.3)

Dans cette section, vous êtes invité à décrire les activités (jusqu'à un maximum de 5) que vous proposez pour atteindre vos objectifs (D.1). Chaque activité comporte trois sous-sections : **Description, calendrier/durée et résultats attendus.**

Dans la **description**, vous décrivez le type d'activité, les participants et l'échelle. Dans la mesure du possible, donnez des détails sur les rôles et les responsabilités en matière de mise en œuvre.

- *Consultez les 16 projets de la première phase de l'EUDiF pour vous inspirer et vous faire une idée de l'échelle et de la structure du projet.*
- *Les activités peuvent inclure, sans s'y limiter, des évaluations, des recherches, des échanges entre pairs, des consultations, des exercices de conceptualisation, la rédaction de documents stratégiques (par exemple, des politiques, des plans, des feuilles de route, des stratégies), des ateliers et des activités de formation, des activités de sensibilisation, le suivi et l'évaluation.*
- *Les activités peuvent se dérouler sur place ou à distance.*

- Expliquez si et comment les activités intègrent les groupes marginalisés (y compris les femmes et les filles, les jeunes, les personnes handicapées).⁴
- Expliquez comment l'intersectionnalité et l'inclusivité ont été prises en compte.

En ce qui concerne le **calendrier et la durée**, estimez la durée de l'activité et le moment où elle doit avoir lieu.

- Toutes les activités devraient être programmées en 2025.
- Prévoyez un peu de temps pour lancer le projet avant de planifier des activités en personne.
- Examinez s'il existe des événements programmés auxquels vous pouvez associer vos activités.

Utilisez les **résultats escomptés** pour expliquer ce que l'activité permettra de réaliser.

- *Tenez compte de l'inclusion et de l'intersectionnalité de la proposition : Les résultats affecteront-ils différemment les groupes marginalisés ? Comment le genre, la jeunesse et le handicap sont-ils pris en compte ?*

En outre, dans cette section, vous incluez des informations sur les **rôles et les responsabilités** des partenaires de mise en œuvre pour la mise en œuvre du projet (D.2). Il s'agit de votre institution, de toute institution affiliée et de la participation prévue de la diaspora. Vous devez fournir des détails sur les personnes qui seront impliquées dans la mise en œuvre du projet et la prise de décision au sein de votre institution (et de l'institution associée le cas échéant) et sur la manière dont les connaissances sont partagées au-delà des personnes directement impliquées.

De même, vous devez fournir des détails sur les **professionnels de la diaspora** que vous souhaitez impliquer dans le projet en tant qu'experts (D.3).

- *D'après les recherches et l'expérience de l'EUDiF, l'inclusion de professionnels de la diaspora dans la conception et la mise en œuvre des projets apporte une valeur significative. C'est pourquoi nous encourageons, dans la mesure du possible, les projets en partenariat avec des professionnels de la diaspora.*

Section E : Durabilité (question E.1)

Fournir des détails sur la **durabilité** à long terme du projet (E.1). Cela implique de partager des informations sur la manière dont les résultats seront intégrés dans le travail de votre institution et sur les ressources qui seront consacrées à la poursuite du travail une fois que le soutien direct de l'EUDiF aura pris fin.

- *Partager des informations sur les ressources ou systèmes pertinents en place qui faciliteront la mise en œuvre du projet (par exemple, les plates-formes préexistantes, les réseaux, les données, le matériel...).*

Section F : Autres (questions F.1 - F.2)

Espace pour inclure des remarques supplémentaires (F.1) et des informations sur la façon dont vous avez entendu parler de l'appel (F.2).

⁴ Pour plus d'informations sur la position de l'UE en matière de genre, de jeunesse et de handicap, voir : [Plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes III](#) (en cours jusqu'en 2027), [Plan d'action pour la jeunesse](#) (jusqu'en 2027) et [Stratégie de l'Union pour l'égalité des droits des personnes handicapées 2021-2030](#).

COMMENT LA PROPOSITION SERA-T-ELLE ÉVALUÉE ET SÉLECTIONNÉE ?

Toutes les propositions soumises par des candidats éligibles sont évaluées sur la base de trois critères :

- **Excellence (30 points)**
- **Conception (30 points)**
- **Impact et durabilité (40 points).**

Les propositions ayant obtenu la note minimale (60/100) seront soumises au comité de sélection qui déterminera celles qui seront mises en œuvre en tant que projets CDL.

Le processus d'évaluation se déroule entre le 15 octobre et le 15 décembre 2024. Il comprend une vérification de l'éligibilité, suivie d'une évaluation par rapport aux critères d'évaluation publiés. L'évaluation des propositions soumises par les candidats éligibles est menée par l'équipe de l'EUDiF en consultation avec des experts régionaux/thématiques (y compris les délégations de l'UE).

Les propositions ayant obtenu la note minimale (60 %) seront soumises au comité de sélection (c'est-à-dire au comité directeur du projet EUDiF : DG INTPA + ICMPD) afin de déterminer un portefeuille de projets géographiquement et thématiquement équilibrés, conformément aux priorités de l'UE en matière d'action extérieure.

Tous les candidats seront informés du résultat du processus de sélection par courrier électronique. Les candidats retenus entreront alors dans la phase de pré-mise en œuvre pour passer du stade de la proposition à celui du projet dans le cadre d'un processus de co-conception avec l'EUDiF, ce qui peut impliquer des modifications des activités proposées en réponse aux commentaires du comité de sélection.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Chaque proposition soumise par une institution publique éligible est évaluée en fonction des critères suivants:

EXCELLENCE	CONCEPTION	IMPACT ET DURABILITÉ
Jusqu'à 30 points	Jusqu'à 30 points	Jusqu'à 40 points
L'excellence tient compte de la solidité du concept, de la clarté et de la pertinence des objectifs, de la pertinence pour les parties prenantes et du potentiel d'innovation.	La conception tient compte de la qualité et de l'efficacité des activités proposées, de l'adéquation des structures de gestion et des ressources, de la complémentarité des parties prenantes, ainsi que des risques potentiels.	L'impact prend en compte les avantages pour les groupes cibles dans le temps, la mesurabilité des résultats, l'alignement sur les activités, politiques et structures nationales/locales, l'alignement sur les objectifs de développement durable et les priorités de l'UE.

FORMULAIRE DE PROPOSITION

LABORATOIRE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS POUR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

août 2024

Le [laboratoire de développement des capacités](#) de l'EUDiF apporte un soutien au développement des capacités des pays partenaires dans le domaine de l'engagement des diasporas. Veuillez lire attentivement les lignes directrices avant de remplir ce formulaire, en particulier la section "Comment soumettre une proposition ?" qui contient des conseils sur ce qu'il faut écrire. L'EUDiF ne prendra en compte que les demandes soumises via ce [formulaire en ligne](#) avant le **15 octobre (23h59, heure d'été de l'Europe centrale – CEST)**.

Section A : Informations sur le demandeur

A.1. Institution (nom complet + acronyme)

200 caractères

A.2. Type d'institution

- Institution publique centrale
- Institution publique locale
- Organisation régionale

A.3. Date d'établissement

70 caractères

A.4. Adresse

Adresse, ville, pays

A.5. Site web et/ou médias sociaux

600 caractères

A.6. Veuillez décrire brièvement le mandat de votre institution, y compris ses principales responsabilités et ses domaines d'intervention.

600 caractères

Coordonnées de la personne à contacter

A.7. Personne de contact principale	A.8. Personne de contact secondaire
Nom 70 caractères	Nom 70 caractères
Position 70 caractères	Position 70 caractères
Numéro de téléphone 70 caractères	Numéro de téléphone 70 caractères
Adresse électronique 70 caractères	Adresse électronique 70 caractères

A.9. Postulez-vous en partenariat avec une institution associée?

- Oui
- Non

A.9.1. Institution/organisation (nom complet + acronyme)

200 caractères

A.9.2. Type d'institution

- Institution publique centrale/locale
- Organisation de la société civile (y compris les organisations de la diaspora)
- Entité du secteur privé

A.9.3. Date d'établissement

70 caractères

A.9.4. Adresse complète

Adresse, ville, pays

A.9.5. Site web et/ou médias sociaux

600 caractères

A.9.6. Personne de contact principale

70 caractères

A.9.7. Adresse électronique

70 caractères

A.9.8. Numéro de téléphone

70 caractères

A.9.9. Télécharger la preuve de la lettre de partenariat

La lettre doit détailler la relation entre le demandeur et l'associé, l'historique (le cas échéant) et la forme de partenariat prévue dans la proposition.

Section B : Contexte local/national

B.1. Fournissez de brèves informations sur le contexte dans lequel s'inscrit votre proposition, en indiquant les besoins auxquels elle répondra.

1500 caractères

Section C : Objectifs

C.1. Quels sont les objectifs de votre projet ?

1500 caractères

Section D : Activités et mise en œuvre

D.1. Décrivez les activités spécifiques que vous prévoyez d'entreprendre pour atteindre les objectifs de votre proposition.

Activité 1

Description de l'activité

600 caractères

Durée de l'activité en semaines

70 caractères

Résultats attendus

400 caractères

Activité 2

Description de l'activité

600 caractères

Durée de l'activité en semaines

70 caractères

Résultats attendus

400 caractères

Activité 3

Description de l'activité

600 caractères

Durée de l'activité en semaines

70 caractères

Résultats attendus

400 caractères

Activité 4

Description de l'activité

600 caractères

Durée de l'activité en semaines

70 caractères

Résultats attendus

400 caractères

Activité 5

Description de l'activité

600 caractères

Durée de l'activité en semaines

70 caractères

Résultats attendus

400 caractères

D.2. Quels seraient les rôles/responsabilités de votre institution en tant que demandeur principal et de votre associé (le cas échéant) dans la mise en œuvre de cette proposition ? Combien de personnes seront impliquées ?

1500 caractères

D.3. Souhaiteriez-vous travailler avec un (des) professionnel(s) de la diaspora sur ce projet ?

- Oui
 Non

Avez-vous en tête un ou plusieurs professionnels de la diaspora pour cette mission ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser.

500 caractères

Section E : Résultats et durabilité

E.1. Comment allez-vous pérenniser les résultats du projet une fois le soutien de l'EUDiF terminé ?

Considérez les ressources disponibles (humaines, institutionnelles, techniques, financières) qui, selon vous, pourraient contribuer à la viabilité du projet à long terme.

1500 caractères

Section F : Autres

F.1. Autres remarques

1500 caractères

F.2. Comment avez-vous entendu parler de cet appel ?

- Site web de l'EUDiF
- Courriel de l'EUDiF
- Page Twitter de l'EUDiF
- Réunion bilatérale
- Bouche à oreille
- Moteur de recherche
- LinkedIn
- Autre, veuillez préciser :

70 caractères

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'EUDiF et vous souhaitons bonne chance pour votre proposition !

Si vous avez des questions concernant le formulaire, veuillez contacter : EU-diaspora@icmpd.org.